

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

Objet

PERMANENCE D'ACCUEIL -
INFORMATION-ORIENTATION :
PARTICIPATION FINANCIERE
DE LA VILLE

83-157

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT, LE
- 2. DEC. 1983

APPROBATION N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT TROIS NOVEMBRE

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNTL-Mme DE GAYE-Mlle DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAFAYE
MM. LACOTTE-LAPERCEE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. POUMAILLOUX par M. GAVEN
Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

M ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Le Centre d'Information et d'Orientation de ROYAN a été retenu comme support de la permanence d'accueil-information-orientation pour la zone géographique correspondant à son district scolaire (COZES-SAUJON-LA TREMBLADE-ROYAN).

La convention signée entre le GRETA de Saintonge et la Préfecture de Région, prévoit en son article 5 la possibilité pour la Collectivité concernée, d'être partie prenante en contribuant au fonctionnement de la permanence d'accueil information orientation sous forme de subventions ou prestations.

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 1983, s'établit ainsi :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
. Etat	29 075,00	. Salaire mi-temps	
. Département	14 537,50	indice 305	
. Ville de	14 537,50	Charges sociales	
ROYAN		comprises	50 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>58 150,00</u>	. Frais de publi-	5 000,00
		cité	
		. Frais adminis-	1 900,00
		tratif	
		. Frais de dépla-	
		cement	1 250,00
		<u>TOTAL</u>	<u>58 150,00</u>

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se déterminer sur la participation de la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu le budget de l'exercice 1983 établi pour le fonctionnement de la Permanence d'accueil du C.I.O. de ROYAN,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . de participer aux dépenses de fonctionnement de la permanence d'accueil information-orientation à concurrence du quart de son budget prévisionnel établi pour l'année 1983, soit une participation de 14 537,50 F (QUATORZE MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT FRANCS CINQUANTE CENTIMES).
- . d'imputer la dépense correspondante au chapitre 944 article 6409.0 du budget de l'exercice 1983.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le premier-Adjoint,



[Handwritten signature]